

DECORATIONS FESTIVES

Voici déjà venu le mois de décembre synonyme de fêtes de fin d'année ...

Quelle que soit votre liste de souhaits de cadeaux, chaussures de sécurité, extincteurs ou autres détecteurs d'incendie, en vue de célébrer joyeusement ces fêtes, vous aurez certainement le souci d'égayer vos intérieurs de maisons et de bureaux de décorations festives.

Durant ces préparatifs, il faudra pourtant garder, comme en tout temps, une attention à la sécurité et plus particulièrement à la prévention des incendies car certains objets de décoration peuvent comporter ou engendrer des risques (d'origine électrique, être des sources d'incendie ou même représenter des risques de blessure ou d'étouffement pour les plus petits ...).

Si cette année, la question de délestages potentiels afin de préserver l'équilibre du réseau de distribution électrique s'est finalement moins invitée au centre de nos actualités régionales, il n'est pas inutile de rappeler le risque d'incendie que représentent les bougies ! Donc, que ce soit à titre de décoration ou de dispositif d'éclairage en cas de coupure de courant, bannissez les bougies et si l'humeur romantique vous y conduit, en tout temps, gardez-les sous surveillance.

Ce point à surveiller parmi d'autres en matière de sélection de décorations, nous l'avons détaillé dans le [numéro 28](#). Nous vous invitons donc à le découvrir ou le redécouvrir le cas échéant pour que les fêtes restent marquées dans vos souvenirs comme des fêtes et non une catastrophe.

Ce numéro 28, comme les précédents, vous reste bien évidemment disponible à la consultation en notre rubrique "[Publications](#)", si vous aviez envie de les relire au coin du feu, bien surveillé évidemment ;-)

Toute la Direction du SIPPT se joint à moi pour vous souhaiter déjà de merveilleuses et joyeuses fêtes de fin d'année.

Pour la Direction du SIPPT,
Olivier Delzenne